



Doc. 16367

20 mars 2026

L'impact de l'intelligence artificielle sur la vie des personnes âgées : opportunités, risques et réponses politiques

Proposition de résolution

déposée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'intelligence artificielle (IA) fait partie du quotidien de toutes les personnes à travers l'Europe, y compris des personnes âgées. Si l'IA recèle un potentiel considérable pour améliorer l'autonomie, la sécurité, la santé et la participation sociale des personnes âgées, elle soulève également d'importantes questions éthiques, juridiques et sociétales qui doivent être examinées avec attention.

L'IA ne doit pas être considérée uniquement comme une innovation technologique, mais comme s'inscrivant dans un cadre politique plus large visant à promouvoir un vieillissement actif, sain et autodéterminé. L'IA a le potentiel de favoriser l'autonomie, la sécurité et la participation des personnes âgées, mais ses avantages ne se concrétiseront que si les systèmes et outils basés sur l'IA s'accompagnent de garanties solides en matière de droits humains, de politiques inclusives, d'une éducation numérique et d'une participation significative des personnes âgées elles-mêmes.

La [Résolution 2343 \(2020\)](#) de l'Assemblée parlementaire «Prévenir les discriminations résultant de l'utilisation de l'intelligence artificielle» a souligné la nécessité d'aborder les questions de diversité et d'inclusion en matière d'IA. Elle a également appelé les États membres à soutenir la recherche sur les biais concernant les données dans les systèmes fondés sur l'IA et sur les moyens de contrer leur impact, ainsi qu'à promouvoir la culture numérique et l'accès aux outils numériques pour tous les membres de la société. Une formation continue à l'utilisation de l'IA est également nécessaire, en particulier pour les personnes âgées.

Dans sa [Résolution 2592 \(2025\)](#) «Mettre fin à la discrimination des personnes âgées fondée sur l'âge», l'Assemblée a appelé les États membres à veiller à ce que les préjugés et l'âgisme implicites et explicites soient éliminés dans la conception, le développement et l'utilisation de l'IA dans les domaines des soins de santé et de l'aide sociale. Elle a également demandé d'identifier et d'éviter les préjugés et l'âgisme implicites et explicites dans la conception et l'utilisation des technologies d'IA appliquées aux biens et services publics.

L'Assemblée devrait suivre et analyser l'impact des technologies d'IA sur la vie quotidienne des personnes âgées et formuler des recommandations politiques afin de guider les États membres dans l'élaboration de politiques d'IA qui respectent la dignité humaine, l'autonomie et l'inclusion des personnes âgées dans nos sociétés.

